

Compte rendu de la séance du 24 février 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi vingt-quatre février deux mil vingt-trois, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Alain DOUARD, Mme Nicole RAPHANEL, M. Jean-Noël GONNEAUD, M. Jean-Pierre ALLUT, Mme Delphine SEGUIN, M. Denis FRATER, M. Franck SPIELMANN, Mme Dominique DARNAND, M. Jacques BEAUMIER, Mme Emmanuelle FUMET et M. Michel DUPONCHEL

Excusés :

Représentés :

Secrétaire de la séance : Mme Delphine SEGUIN

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2022, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- MODIFICATION DES STATUTS DU SYDESL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ; le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ; le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal décide :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) ;
- D'autoriser le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant
- De notifier au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection du clocheton est de l'Eglise peuvent être financés par une subvention départementale du dispositif "Conseils et accompagnements culturels au service des territoires".

Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à réaliser cette demande de subvention avec le département de Saône-et-Loire et à signer tous les documents nécessaires à son instruction.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers que les plantations d'arbres et d'arbustes ont été réalisées sur la montée du cimetière et aux Terres Massin où une barrière a été installée pour empêcher la circulation des véhicules.
- Aménagement place du Pontot : M. le Maire informe les conseillers que les demandes de subvention ont été réalisées et présente le plan du projet et le devis pour un montant de 24 900 € HT.
- La vitrine a été posée au cimetière.
- M. le Maire présente le devis concernant le remplacement du réfrigérateur de la salle communale pour un montant de 1 500 € HT. Il présente également le devis concernant les travaux de voirie au hameau de Hautecour pour un montant de 8 000 € HT.
- Gué du Gué Gallet : pas de réponse pour l'instant, envoi de photos par mail.
- Changement de l'éclairage extérieur de l'église en ampoules LED (devis de 740 € HT).
- La pierre d'autel ainsi que le bénitier ont été installés dans l'église.
- M. le Maire informe le conseil que suite à des problèmes de circulation du bas de Hautecour au chemin de la rivière, des panneaux « sens interdit sauf riverain » seront installés et un arrêté sera pris.
- La première adjointe présente au conseil le document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT.
- En fin de séance, une présentation des budgets 2023 a été faite par la secrétaire de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Alain DOUARD